

Compte rendu de la commission thématique n° 3

Révision du SAGE de l'Automne



MAÎTRE D'OUVRAGE : SAGEBA

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Révision du SAGE de l'Automne

NOM DU RÉDACTEUR : CÉLINE VIEILLARD

LIEU DE LA REUNION : MORIENVAL

DATE DE LA RÉUNION : 12/01/2012

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 25/01/2012

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone/E-mail
MOLINIÉ Léa	Agence de l'Eau Seine Normandie	03 44 30 50 05
VORBECK Jean-Paul	DREAL Picardie	03 22 82 90 77
JOSSO Stéphanie	Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne	03 23 04 39 80
THIPLOUSE Julie	Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Oise	03 44 79 80 57
NICOLAS Germain	SAGEBA	06 19 04 71 15
MIKAELIAN Raphaël	Lyonnaise des Eaux	06 87 72 02 54
HAUDRECHY Jean-Pierre	Mairie de Rouville	06 21 31 74 28
LEMOINE Alain	SIAEA d'Auger-Duvy	06 13 08 82 32
DENAES Jean	Fédération Départementale des AAPPMA Oise	06 88 39 22 91
CARON Jean Luc	Oise Nature Association ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)	06 86 26 32 27
LASO Lionel	ONEMA SD 60	06 85 06 99 73
LETOT Christophe	SAGEBA	
BRAECKELAERE Estelle	CG 60	03 44 06 63 74
PARMENTIER Jean-Louis	Chambre d'agriculture de l'Oise SCEA Parmentier	03 44 88 51 01
PIA Franck	Chambre d'agriculture de l'Oise	03 44 11 44 48

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone/E-mail
RICHARD Thibaut	DDT Oise	03 44 06 50 58
FATOUX Raymond	DDT Oise	03 44 06 50 88
BRIATTE Hubert	Maire de Morienvall Président de la commission locale de l'eau Président du SAGEBA	
GASTON Mathilde	SAGEBA	ingenieurautomne@orange.fr 03 44 88 49 48
MILLAIR Laurent	SAFEGE, Chef de projet	laurent.millair@safège.fr 01 46 14 72 59
VIEILLARD Céline	SAFEGE, Ingénieur de projet	celine.vieillard@safège.fr 06 78 90 53 84

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion de travail pour définir le scénario tendanciel d'évolution du bassin versant de l'automne d'ici à 2022 concernant la problématique de la gestion des eaux souterraines.

Pour mémoire : le scénario tendanciel est le scénario d'évolution sans aucune politique supplémentaire à celles menées actuellement ou en cours de mise en œuvre.

M. MILLAIR a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de la révision du SAGE et présente un bilan de la prospective retenue dans la première version du SAGE de 2003. Puis il a présenté différentes propositions pour échanger sur le scénario tendanciel pour 2022.

La présentation PowerPoint diffusée en réunion est rappelée en annexe.

M. VORBECK précise, par rapport aux données de la diapositive n° 17, que des analyses des produits phytosanitaires ont régulièrement été réalisées. Ainsi, une partie de la qualité chimique était connue.

M. PARMENTIER explique qu'il faudrait trouver des solutions pour réalimenter plus directement la nappe. Ceci rentre dans le scénario alternatif, la question sera traitée dans une prochaine commission.

Évolution du climat

M. PIA précise que s'il y a une tendance à l'augmentation des pluies en hiver, et notamment de période de pluies abondantes, cette pluie ne rechargera pas forcément la nappe.

De plus, depuis 2006 il existe des arrêtés sécheresse.

Synthèse : les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendancielle pour l'évolution du climat, soient :

- hausse généralisée des températures ;
- baisse saisonnière des précipitations : Des épisodes de sécheresse plus courants et plus forts.

Ainsi, il faut considérer que les dernières années ne seront plus exceptionnelles d'un point de vue climatique mais proches de la norme.

Évolution des volumes prélevés pour l'AEP

Cette évolution peut être estimée selon différents points de vue :

- Le prix de l'eau ;
- Le rendement des pompes ou des réseaux ;
- L'évolution de la population et des activités sur le territoire.
- Répartition des captages sur le bassin ;
- L'utilisation des eaux pluviales ;

Le prix de l'eau

Il est important de considérer le prix global de l'eau : assainissement + AEP pour mieux évaluer l'évolution.

La mise aux normes de l'assainissement va augmenter le prix global de l'eau et donc faire diminuer la consommation d'eau. En particulier, le passage du système non collectif au système collectif va entraîner une grosse augmentation du prix de l'eau.

Quand les personnes sont en assainissement non collectif, ils ne payent pas d'assainissement sur la facture d'eau. Les coûts d'investissement et de fonctionnement de l'ANC peuvent être élevés mais ces coûts sont moins directement liés au volume d'eau consommé.

Le prix de l'eau peut aussi augmenter avec l'augmentation des exigences de qualité de l'eau, mais aussi les nécessités de travaux : pour rechercher de l'eau plus en profondeur, améliorer le réseau, améliorer le rendement du pompage.

Synthèse : il faut considérer le prix global de l'eau soit l'assainissement et l'eau potable. La tendance est bien envisagée toutefois à l'augmentation du prix de l'eau.

Le rendement des pompes ou des réseaux

Au sein du **syndicat d'Auger-Duvy**, la production d'eau a diminué de 25 %, mais la consommation n'a pas évolué de la même manière. La baisse du prélèvement vient du fait que le rendement est passé de 50 à 80 %. Il sera beaucoup plus compliqué d'améliorer le rendement de 80 à 90 %.

Les problèmes de rendement sont également liés à l'âge des compteurs, mais aussi à la consommation d'eau pour la prévention incendie. Cette dernière consommation peut difficilement être réduite.

Synthèse : les rendements proches de 90 % ne pourront pas être améliorés, l'enjeu est de les maintenir à ce bon taux.

L'évolution de la population

Les paramètres permettant l'estimation de l'évolution de la population sont, entre autres :

- Le désenclavement de la vallée du fait des futurs projets ;
- Pour les communes concernées par le PNR, il existe des seuils de population.

La plupart des membres de la commission considère que les estimations réalisées dans le cadre des SCOT sont des bonnes bases pour définir le scénario tendanciel. Il faut préciser que ces estimations sont un maximum.

L'augmentation de la population peut entraîner une augmentation des prélèvements d'eau et l'enjeu est de garder de l'eau pour les générations futures.

Synthèse : la tendance évolutive de la population pour 2022 est validée mais l'augmentation de la consommation de l'eau ne sera pas directement proportionnelle car il y a une tendance à la diminution de la consommation d'eau.

Répartition des captages sur le bassin

L'AEP sur le bassin versant de l'Automne manque de sécurité à cause de la mauvaise répartition des ressources. Des études de recherche de nouveaux forages ou d'autres solutions sont en cours. Des premières solutions sont :

- nouveau captage de Lévignen confirmé, sera en service en scénario tendanciel.
- l'utilisation d'un forage à Ormoy-Villers : cette solution n'est pas idéale car ce forage se situe dans l'aire d'alimentation de captage d'autres pompages ; il a moins de chance de faire partie du scénario tendanciel.
- le projet de captage à Feigneux a été abandonné.

Pour les captages à l'est du bassin versant, des réflexions sont en cours mais aucun projet n'est sorti.

M. LEMOINE précise que la recherche de forage(s) de sécurisation pour le syndicat a pour but de plus sécuriser les ressources du syndicat et d'augmenter la production par rapport à l'augmentation des besoins. Si le forage à Ormoy-Villers est réalisé, deux communes actuellement alimentées par l'eau extérieure au bassin versant de l'Automne se rajouteront au syndicat.

M. PARMENTIER explique qu'il est possible, de façon conjoncturelle, s'il existe un problème, d'utiliser des puits privés pour alimenter en eau un réseau public, avec des analyses de cette eau au préalable. Or, il existe de nombreux puits privés sur le bassin versant.

M. VORBECK et Mme MOLINIÉ précise que ce n'est pas si simple.

M. CARON soulève la problématique de l'existence d'un seuil de prélèvement en nappe.

Il est rappelé qu'il n'existe pas d'étude de volumes prélevables sur le bassin versant ce qui ne permet pas de répondre à cette question.

M. LEMOINE a observé que le niveau dans le captage peu profond (7 m) réagit rapidement aux mouvements de la nappe, par exemple quand celle-ci est rechargée par la fonte des neiges.

Synthèse : compte tenu des études et actions en cours, la production d'eau potable sera mieux sécurisée en 2022 et certainement grâce à plus de forages. En revanche, les prélèvements resteront concentrés sur quelques points comme actuellement (il n'est donc pas envisagé dans le scénario tendanciel de redéploiement des captages et donc une baisse de la part des prélèvements d'Auger-Saint-Vincent dans le total).

L'utilisation des eaux pluviales

M. HAUDRECHY suppose qu'il y aura également une diminution de la consommation en eau potable du fait de l'utilisation de l'eau de pluie de récupération.

En effet, il existe, d'après M. Parmentier, déjà des obligations dans certains lotissements d'installation de cuve de récupération de l'eau pluviale.

Il existe aussi des kits dans les commerces pour utiliser l'eau pluviale pour la chasse d'eau des toilettes.

L'avantage de la récupération des eaux pluviales est une diminution des prélèvements mais l'inconvénient est la gestion du coût de l'assainissement.

Synthèse : Si de la publicité est réalisée sur les bienfaits de la récupération des eaux pluviales, l'augmentation de cette pratique sera forte d'ici 10 ans. Cependant, il est difficile aujourd'hui de définir la politique que les communes vont mener concernant cette thématique.

Évolution des volumes prélevés pour l'industrie

M. PARMENTIER explique les variations de la courbe des volumes prélevés grâce à l'historique de la fermeture de la sucrerie. En effet, les agriculteurs utilisaient l'eau des bassins de la sucrerie pour l'irrigation. Étant engagés par contrat avec un préavis de 3 ans, la sucrerie suite à sa fermeture a dû fournir de l'eau aux agriculteurs et pour cela la prélever.

L'historique est :

- 1999 : fermeture de la sucrerie ;
- 2000 : consommation de l'eau encore présente dans les bassins ;
- 2001 et 2002 : fourniture par la sucrerie d'eau prélevée ;

- 2003 : les agriculteurs prélèvent eux-mêmes dans la nappe leurs besoins.

Suite à la fermeture de la sucrerie, la principale entreprise consommatrice d'eau est la conserverie. Elle a diminué sa consommation d'eau et poursuit ses efforts.

La conserverie doit rester sur le territoire compte tenu des emplois qu'elle engendre, donc des efforts seront faits pour la maintenir si besoin. Ainsi, en 2022, elle devrait être toujours là.

M. PARMENTIER souligne que la conserverie avait le projet de reprendre les bassins de la sucrerie afin d'y faire décanter ses eaux pour les réutiliser. Ce projet n'a pas abouti.

Aucun projet de création d'entreprise fortement consommatrice d'eau n'est identifié sur le territoire.

Synthèse : la tendance légèrement baissière observée ces dernières années va certainement continuer.

Évolution des volumes prélevés pour l'agriculture

Les membres des **chambres d'agriculture** précisent qu'avec les arrêtés sécheresse, seules les légumes (et les pommes de terre de consommation) et les fleurs peuvent être arrosées à certaines heures soit 17 % de l'assolement.

Dans tous les cas, les cultures céréalières ne sont pas arrosées sur le bassin versant de l'Automne.

L'agriculture évolue pour améliorer les rendements de consommation d'eau : le matériel est plus performant, des mesures sont réalisées, etc. Ainsi, la consommation en eau dépend chaque année des besoins des plantes.

De plus, les surfaces de culture de légumes ont été réduites à cause des arrêtés sécheresse.

Il n'est par ailleurs pas identifié de risque particulier de bouleversement de l'assolement moyen et d'introduction d'une culture particulièrement consommatrice d'eau.

Le recul de la SAU depuis 2000 n'a concerné aucune parcelle irrigable. Toutefois, la transformation de parcelles agricoles en terrain imperméabilisé peut engendrer des problèmes de ruissellement et de manque à gagner dans l'alimentation de la nappe.

Synthèse : les prélèvements pour l'agriculture vont donc rester dans les ordres de grandeurs déjà observés. Les conditions météorologiques à venir pourront augmenter les variations interannuelles.